



MODIFICATION/ANNULATION PENSION ALIMENTAIRE

Par **Visiteur**, le **25/11/2014** à **10:06**

Bonjour,

Divorcé depuis Février 2011, je verse 600€ de Pension Alimentaire pour officiellement (jugement) notre fille résident chez sa mère. Notre fils habite chez moi. Mais dans les faits il s'agit d'une garde alternée officieuse afin que les enfants gardent un lien équitable avec chacun des parents. Notre fille va avoir 20 ans et notre fils 24 révolus. Très prochainement, notre fille éprise d'indépendance va prendre un appart dans un foyer de jeunes travailleurs. Malgré que depuis 3-4 mois, suite à des tensions avec sa mère, elle réside chez moi, j'ai continué de verser la PA à sa mère. Mais avec ce dernier changement, le déménagement en foyer, je vais demander au JAF de statuer sur la PA ; et c'est là que j'aurais besoin de vos lumières ! Tout d'abord, que dois je demander ? l'arrêt de la PA ou sa réduction ? ma fille a un temps plein et est donc payée en conséquence. Mais il ne s'agit que d'intérim jusqu'à fin Décembre pour l'instant... ?! Et dois je demander quelque chose ou laisser le JAF décider ? En outre, quels documents dois je envoyer avec ma lettre (LRAR ?) ? ou va-t-on être convoqués ; la maman et moi, et apporter à ce moment là les documents ad-hoc ? Ultime question ; combien de temps cela peut il prendre ? En moyenne s'entend ! J'imagine que ça doit dépendre des juridictions ?

Merci

Par **Visiteur**, le **27/11/2014** à **09:19**

Re bonjour... ma question n'inspirerait personne ?